

**Société des Fêtes et
Festivals du Québec
(Festivals et Événements Québec)
États financiers non consolidés
au 31 août 2024**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Situation financière non consolidée	6



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
433, rue Albert
La Baie (Québec)
G7B 3L5

T 418 544-6847

Aux administrateurs de
Société des Fêtes et Festivals du Québec (Festivals et Événements Québec)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés de l'organisme Société des Fêtes et Festivals du Québec (Festivals et Événements Québec) (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière non consolidée au 31 août 2024 et les états non consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes non consolidées.

À notre avis, les états financiers non consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 août 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers non consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres points et restriction à l'utilisation

L'organisme a préparé un jeu d'états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 août 2024 conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, sur lesquels nous avons délivré aux administrateurs de l'organisme un rapport de l'auditeur daté du 1er novembre 2024.

Ces états financiers non consolidés ont été préparés pour permettre à l'organisme de préparer ses déclarations de revenus des organismes. Notre rapport est destiné uniquement à l'organisme et aux administrations fiscales et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers non consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

La Baie
Le 1er novembre 2024

Société des Fêtes et Festivals du Québec (Festivals et Événements Québec)

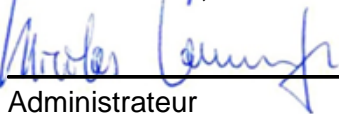
Situation financière non consolidée

au 31 août 2024

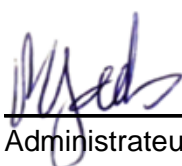
	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	60 525	171 878
Encaisse réservée (note 6)	3 772 037	1 546 728
Comptes clients et autres créances à recevoir (note 4)	168 003	87 957
Frais payés d'avance	8 012	8 459
	<u>4 008 577</u>	<u>1 815 022</u>
Long terme		
Encaisse réservée (note 6)	594 546	4 598 870
Immobilisations corporelles (note 7)	12 390	18 347
Actif incorporel (note 8)	21 115	4 427
Avances à un organisme contrôlé, sans intérêt ni modalités d'encaissement	966 185	461 857
	<u>5 602 813</u>	<u>6 898 523</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs (note 10)	708 934	373 315
Produits reportés	95 206	16 097
Apports reportés (note 11)	3 732 694	1 546 728
	<u>4 536 834</u>	<u>1 936 140</u>
Long terme		
Apports reportés (note 11)	559 238	4 506 507
	<u>5 096 072</u>	<u>6 442 647</u>
ACTIF NET		
Affectation d'origine interne (note 12)	328 885	350 000
Non affecté	144 351	83 102
Affecté aux immobilisations corporelle et à l'actif incorporel	33 505	22 774
	<u>506 741</u>	<u>455 876</u>
	<u>5 602 813</u>	<u>6 898 523</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur